



COMMUNE DE GY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 janvier 2021
Législature 2020-2025
Salle Gyvi



Présent-e-s

Exécutif :

M. Antoine CORNUT	Maire
Mme Magali OUEDRAOGO	Adjointe
Mme Danièle YAKOUBIAN	Adjointe

Bureau du Conseil

M. André FERREZ	Président
M. Sébastien DORAND	Vice-Président
Mme Myriam RIVOLLET	Secrétaire

Conseillère municipale

Mme Michèle TISCHHAUSER

Conseillers municipaux

M. Jérôme LARDENOIS-ROBERT
M. Alexandre SIZONENKO
M. Bastien STAUFFER
M. Jorge VARELA
M. Eric WYSS

Absent-e-s non excusé-e-s

M. Robin VIDONNE

Procès-verbaliste

Mme Emmanuelle MAIA



ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour
2. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Communications du Bureau
5. Décisions de l'ACG sujettes à opposition des Conseils municipaux
6. Projet de délibération – DM 2021_10 – crédit de réalisation pour un aménagement cimetière / columbarium
7. Comptes rendus des commissions
8. Dates des prochaines séances
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers



Le Président ouvre la séance à 19h.15. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle procès-verbaliste du Conseil municipal, **Mme Emmanuelle Maia**.

1. Approbation de l'ordre du jour de la séance du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes.

2. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2020

Le **Président** passe en revue, page par page, le procès-verbal du 10 décembre 2020.

M. Bastien Stauffer demande quelques corrections, dont la procès-verbaliste prend note.

Sous réserve desdites modifications, le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3. Communications du Maire et des Adjointes

M. Antoine Cornut

Archives communales

La commune a mandaté une archiviste à 10 % (contrat à durée déterminée du 1.2 au 31.12.2021). Mme Fiona Rhème, qui sera présente à Gy les jeudis après-midi, s'occupera de l'inventaire et du classement des arborescences pour les archives communales (physiques et numériques). L'Exécutif a rencontré aujourd'hui Mme Fiona Rhème, qui est déjà en poste à Chêne-Bougeries et à Vandœuvres.

Mesures Covid-19

L'Exécutif a décidé d'exonérer les loyers de janvier et février 2021 des exploitants du tea-room et de l'auberge. Un contact a aussi été pris avec la fleuriste ; fort heureusement pour elle, son chiffre d'affaires est, pour l'instant, stable et peu affecté par la crise.

Police rurale

L'Exécutif a reçu les projets de conventions et de budget relatifs à l'engagement de deux gardes auxiliaires pour les communes de Seymaz région. **M. le Maire** reviendra devant le Conseil municipal dès que les conventions auront été signées. Pour information, la part de Gy pour l'année 2021 s'élèverait à 3'500 F.

Salle communale, travaux

Comme évoqué lors du dernier Conseil municipal, les travaux de vitrification des sols de la salle Gyvi et de la salle communale débuteront la semaine du 15.2.2021 (vacances scolaires). L'entreprise nettoiera préalablement ces surfaces en profondeur.

Haie

M. le Maire a pris contact avec Mme Renée Sanders, propriétaire d'une haie qui déborde sur le chemin piétonnier. Cette dernière étant actuellement à l'étranger, la Mairie lui fera parvenir un devis pour la taille de sa haie.

Mur du préau

Une entreprise de maçonnerie a été mandatée afin de réaliser quelques petits travaux de scellement sur le mur du préau. Certaines pierres ont tendance à se desceller et les enseignants ont signalé que les enfants tiraient sur les morceaux de béton.

Projet de local du parascolaire

Les résultats des sondages ont révélé l'absence d'amiante et de PCP dans les locaux de l'ancien hangar des pompes.

Appartement vacant dans les bâtiments Gyvi

La régie du Rhône a indiqué qu'un couple était intéressé par la location de l'appartement vacant, cette candidature a été préavisée favorablement par l'Exécutif.

Occupation du domaine public

L'Exécutif a rencontré les promoteurs du projet « Clos de Garmaise » (parcelle ex-Tischhauser). Ceux-ci avaient formulé une demande relative à une aire d'attente pour un seul camion. La commune leur a proposé une zone à proximité du cimetière. Une requête pour une surface de 352 m² a été reçue à la mairie. La question leur a été posée sur le bien-fondé d'une telle surface. En effet, conformément au règlement d'occupation accrue du domaine public, la location de 352 m² durant 2 ans s'élèverait à 84'000 F. Les porteurs de ce projet reviendront vers l'Exécutif dans le courant de la semaine prochaine.

Mme Danièle Yakoubian

Parascolaire

Mme Danièle Yakoubian annonce que la commune a commandé, à la demande du GIAP, 10 petits lits (1,5 m de long) afin que les enfants du parascolaire puissent faire la sieste après le repas (coût 526,90 F).

Mme Myriam Rivollet indique que les lits ont été livrés.

Sur une question de **M. Alexandre Sizonenko**, **Mme Danièle Yakoubian** précise qu'il s'agit d'une demande du parascolaire. Il est nécessaire d'avoir des lits adaptés aux 4-5 ans, afin qu'ils puissent faire une sieste juste après le repas. Elle ajoute, à la demande de **M. Jérôme Lardenois-Robert**, que la manutention de ces lits incombera au parascolaire.

Mme Magali Ouedraogo

Abonnements TPG

Mme Magali Ouedraogo annonce que, conformément au budget 2021 voté, les enfants entrés au cycle d'orientation peuvent bénéficier, depuis le 1.1.2021, d'une aide de 150 F pour leur abonnement TPG, et ceci jusqu'à la fin de leur scolarité obligatoire. Cette information paraîtra dans le prochain tous ménages.

Place de jeux communale

Le rapport de Top Jeux confirme que la place de jeux communale est conforme (ne manquent que quelques petits coups de peinture). La commune, qui n'attend plus que la finalisation des panneaux, est donc en règle.

4. **Communications du Bureau**

Mme Myriam Rivollet n'a rien de particulier à annoncer.

Le Président indique que la commune a reçu de nombreuses cartes de remerciements concernant les cadeaux aux aînés et à la population.

Le Conseil communal a également reçu plusieurs cartes de vœux 2021 émanant des sociétés commerciales.

La commune a reçu le procès-verbal de l'ACG de constatation d'entrée en force, le 18.12.2020, de la validation de la participation du FI à l'acquisition d'une halle de curling à hauteur de 250'000 F pour Chêne-Bougeries et de 375'000 F pour chacune des communes de Chêne-Bourg et de Thônex, soit 1'000'000 F au total ; aucune opposition n'a été formulée.

Une consultation est en cours concernant un projet de loi qui vise à modifier la LAC par rapport aux membres suppléants des Conseils municipaux, annonce **M. le Maire**. Le principe serait de calquer le modèle des délibératifs municipaux sur celui du Grand Conseil, les députés pouvant faire appel à des suppléants, en cas d'absence. S'agissant du cas particulier de la commune, vu la taille du Conseil municipal et la nature de ses délibérations, **M. le Maire** ne pense pas qu'il soit forcément utile de disposer de suppléants, à Gy. Chaque élu étant libre de s'exprimer sur ce sujet, il propose d'ouvrir le débat.

M. le Maire confirme, à la demande de **M. Alexandre Sizonenko**, qu'il s'agit d'une consultation sur un projet de loi. Et il est déjà ardu de trouver, à Gy, des candidats pour le Conseil municipal. De plus, il pourrait être difficile, pour des suppléants, de suivre les dossiers traités par le Conseil municipal.

Mme Michèle Tischhauser ajoute que les élus n'appartiennent à aucun parti politique.

Selon **M. Bastien Stauffer**, qui se positionne en faveur de cette proposition, ce projet de loi apporterait potentiellement un plus à la démocratie communale et inciterait les groupes à impliquer plus de personnes. Ce serait une bonne manière, pour des gens, d'avoir un aperçu du fonctionnement du Conseil municipal et de s'y intéresser. Cela amènerait peut-être aussi les groupes à se définir un peu plus politiquement. Des situations pourraient apparaître, où ce projet de loi pourrait favoriser ou faciliter l'accès au Conseil municipal à de jeunes parents, et en particulier à des femmes. Il s'agit donc d'une mesure progressiste allant dans le bon sens. En l'occurrence, dans le groupe de **M. Bastien Stauffer**, la question d'avoir un enfant a empêché une femme de présenter sa candidature pour le Conseil municipal. Cela a donc une conséquence directe et précise, en tout cas à l'échelle de Gy. **M. Bastien Stauffer** encourage le Conseil municipal à suivre cette proposition.

M. Alexandre Sizonenko aimerait savoir si l'Exécutif a eu des contacts avec les autres petites communes à propos de ce projet de loi.

M. le Maire précise que ce courrier date du 7.1.2021.

Mme Myriam Rivollet ajoute que d'autres communes ont déjà eu cette discussion ; les petites y étaient opposées, car des suppléants pourraient par exemple être amenés à voter sur des objets sans connaître les dossiers. En effet, des suppléants ne participeraient pas aux débats des commissions.

M. Bastien Stauffer pense qu'il est du devoir des groupes politiques de transmettre l'information nécessaire, même incomplète. Un suppléant sera peut-être moins efficace qu'un Conseiller municipal en tant que tel, mais cela permettra, à défaut d'une personne, d'avoir une présence. De plus, cette personne pourra faire un retour à l'intéressé, afin d'avoir ces échanges qui sont nécessaires.

M. Jérôme Lardenois-Robert relève que cette personne n'aura pas vent des discussions au sein des commissions ; elle n'aura donc pas accès à l'information.

Elle aura au moins accès au résumé du Conseil municipal, répond **M. Bastien Stauffer**. Et en cas d'absence plus longue, il serait tout à fait possible que les intéressés s'organisent pour une mise au courant. Les suppléants auraient-ils accès aux procès-verbaux des commissions ?

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **Mme Myriam Rivollet** confirme que le rôle des suppléants serait de siéger au Conseil municipal. Elle ignore en revanche si les suppléants auraient accès aux procès-verbaux des commissions, ce point n'étant pas précisé dans le projet de loi.

Plusieurs élus relèvent que le Conseil municipal est ouvert au public ; or il n'y a jamais de public lors des séances plénières.

M. Jorge Varela, qui encourage les intéressés à déjà assister aux séances du Conseil municipal, ne comprend pas quelle voie cela pourrait ouvrir pour les femmes ou futures mamans.

Selon **M. Bastien Stauffer**, une femme qui serait enceinte ou susceptible de faire un enfant ne ferait pas acte de candidature au Conseil municipal. Alors que la possibilité d'une suppléance lui permettrait de privilégier, pendant une certaine période, sa vie de famille.

Ce n'est pas non plus un siège à deux, souligne **M. Jorge Varela**. Le peuple élit des personnes, pas leurs éventuels remplaçants.

Mme Danièle Yakoubian donne lecture d'un extrait du projet de loi selon lequel les suppléants seraient les viennent ensuite de chaque groupe politique.

Une brève discussion s'engage sur les modalités relatives à ce projet de suppléance, à l'issue de laquelle **Mme Myriam Rivollet** rappelle, après une question de **M. Bastien Stauffer**, que seuls les comptes rendus des commissions sont publics ; les procès-verbaux sont pour leur part confidentiels.

Le Président soumet au vote la consultation relative au projet de loi précité.

Par 1 oui – 6 non – 0 abstention, le Conseil municipal refuse à la majorité simple le projet de loi visant à modifier la LAC afin d'introduire des membres suppléants au sein des Conseils municipaux (PL12584)

5. Décisions de l'ACG sujettes à opposition des Conseils municipaux

Le Président rappelle que les élus ont tous reçu la décision de l'ACG du 16.12.2020 relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 1'000'000 F en faveur de son dispositif d'urgence sociale destiné aux sans-abri.

Par 6 oui – 0 non – 1 abstention, soit à la majorité simple, le Conseil municipal prend acte de la décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises du 16.12.2020.

6. Projet de délibération – DM 2021_10 – crédit de réalisation pour un aménagement cimetière / columbarium

M. le Maire rappelle que **Mme Michèle Tischhauser** a présenté ce projet lors du dernier Conseil municipal. Les élus ont reçu en annexe le projet tel que retenu par la commission et présenté par l'entreprise Henchoz ainsi que le plan, afin qu'ils aient une vision des propositions qui figurent dans le projet de délibération.

Le Président donne lecture du projet de délibération DM 2021_10.

Sur une question de **M. Eric Wyss**, **Mme Danièle Yakoubian** précise que la contribution de 21'000 F du FIDU (participation à la création de logements) peut-être utilisée pour les équipements publics, car le cimetière appartient au patrimoine administratif de la commune.

Comme les écoles, ajoute **M. le Maire**.

Mme Myriam Rivollet complète ces propos en indiquant que la subvention du FIDU indiquée dans le projet de délibération ne doit pas être déduite de l'emprunt. La durée des annuités est fixée par le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes ; dans ce cas, celle-ci est fixée à 10 ans et entre en vigueur l'année de la réalisation.

M. Bastien Stauffer aimerait savoir si des devis doivent encore être demandés.

M. le Maire souligne que la délibération se fonde sur le projet présenté par **Mme Michèle Tischhauser** lors du dernier Conseil municipal. Ce projet, qui a débuté lors de la précédente législature, porte principalement sur la réalisation de cavurnes dans l'allée centrale du cimetière et la protection du mur, endommagé par les ifs.

M. Alexandre Sizonenko demande si ces travaux seront validés par la CMNS.

M. le Maire suggère aux élus de ne pas reprendre les discussions qui ont eu lieu en commission, le mandataire s'étant, a priori, assuré de la faisabilité dudit projet.

Par 7 oui – 0 non – 0 abstention, soit à l'unanimité (majorité simple), le Conseil municipal accepte le projet de délibération DM 2021_10.

7. Comptes rendus des commissions

Jeunesse (CJ)

M. Jérôme Lardenois-Robert indique que la CJ s'est réunie le 12.1.2021.

La CJ, qui déplore le fait d'être soumise aux mesures Covid-19 demandées par le Conseil fédéral, avance vraiment sur la pointe des pieds et fait attention à tout ce qu'elle veut mettre en place.

Lors de cette séance, la discussion a essentiellement porté sur la sortie à Europa Park. De nouveaux éléments sont à prendre en compte et **Mme Myriam Rivollet** transmet des retours réguliers sur les réservations. La CJ travaille désormais plus sur les modalités du voyage que sur le voyage en lui-même. **M. Jérôme Lardenois-Robert** rencontrera **Mme Myriam Rivollet** la semaine prochaine afin de finaliser la question des réservations.

La CJ n'a pas discuté de Pâques et de la chasse aux œufs, car il lui semble un peu illusoire d'y réfléchir, pour le moment.

La prochaine séance est fixée au 23.2.2021 à 19h.

M. le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Environnement (CE)

La dernière séance de la CE a eu lieu le 6.1.2021, annonce **M. Bastien Stauffer**.

Concernant le projet de prairie fleurie, la commission travaille au choix de semences adaptées et vivaces, ce qui évitera de devoir labourer le terrain chaque année. La commission souhaitait faire passer une information dans le prochain infoGy.

Mme Magali Ouedraogo confirme que la recherche d'apiculteurs gytans paraîtra dans le prochain tous ménages.

Le projet de bacs potagers pose des complications par rapport à l'arrosage. Ce projet sera mis en suspens en attendant un sondage sur une éventuelle participation villageoise, indique **M. Bastien Stauffer**. **Mme Michèle Tischhauser** a contacté l'entreprise qui réalise des travaux chez elle pour obtenir une éventuelle prise en charge d'arbres ou de plantations.

Mme Michèle Tischhauser indique qu'elle a reçu aujourd'hui une réponse négative.

La CE étudie d'autres outils législatifs en vue d'obtenir éventuellement des contributions, conclut **M. Bastien Stauffer**.

La date de la prochaine séance sera fixée à l'issue de la présente plénière.

M. le Président ouvre la discussion.

À la demande de **M. Jorge Varela**, **M. Bastien Stauffer** précise que le projet était de mettre à la disposition des habitants des bacs potagers sur la place. Ceux-ci étant d'une profondeur limitée, ils nécessitent des arrosages réguliers. Compte tenu de cet impératif, il faudrait s'assurer que ce projet puisse fonctionner et soit beau, participatif, etc. Faute d'avoir cette assurance, la CE a mis ce projet en suspens. L'idée a aussi été évoquée de proposer des potagers en pleine terre.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Sociale (CS)

M. André Ferrez annonce que la CS s'est réunie le 11.1.2021 afin de définir, sur l'ensemble de l'année, les sorties, repas et déjeuners des aînés. Compte tenu de la pandémie, les petits-déjeuners et repas seront très retardés, cette année. En effet, il n'y en aura aucun jusqu'au mois de juin.

La CS s'est penchée sur les fenêtres de l'avent. Celles-ci seront proposées à la mairie les 2 et 7.12.2021.

La CS a aussi réfléchi à la possibilité, si aucune manifestation ne pouvait être organisée d'ici septembre 2021, d'offrir un bon aux aînés ; celui-ci ne pourrait être utilisé que dans les commerces ou chez les vigneron, encaveurs, agriculteurs, etc. de Gy. **M. André Ferrez** laisse le soin à l'Exécutif d'aller de l'avant dans ce projet.

M. André Ferrez lancera, ce printemps, un projet personnel qui lui tient à cœur, créer un club des aînés à Gy. Cette activité sera externe à ses fonctions d' élu communal, raison pour laquelle il souhaitait en aviser le Conseil municipal. Il tiendra naturellement l'Exécutif informé de ses démarches.

M. le Président ouvre la discussion.

Sur une question de **M. Jorge Varela**, **M. André Ferrez** précise les buts de ce club : rencontres, sorties, jeux, promenades, etc. Il y a des projets à mettre en œuvre, Gy manquant d'associations locales. Il encourage les élus qui auraient des idées à les faire passer dans les commissions qui pourraient y réfléchir.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Patrimoine communal (CPC)

Mme Michèle Tischhauser n'a rien à signaler.

Finances (CF)

M. Jorge Varela indique que la CF ne s'est pas réunie, dernièrement.

Urbanisme (CU)

La CU s'est réunie mardi, annonce **M. Alexandre Sizonenko**.

L'Exécutif reviendra en temps utile vers la commission à propos du fameux rapport sur le projet Vignes-du-Seigneur que le département doit adresser à la commune.

Une zone 20 km/h pour la traversée du village pourrait poser quelques soucis ; en effet, les zones 20 km/h ne sont a priori pas équipées de trottoirs. De plus, le bus traverserait cette zone, ce qui pourrait poser des problèmes. Ce point doit encore être approfondi. La CU a décidé de scinder les problématiques, à savoir d'abord la circulation, car les décisions prises influenceront le stationnement. Lors de sa prochaine séance, la commission élaborera des scénarios plausibles par le biais de petites interventions ponctuelles, par exemple un panneau d'interdiction de circulation des camions dans un sens.

Les devis des mandataires potentiels pour étudier cette problématique s'échelonnaient de 18'000 F à 24'000 F. La commission travaillera sur les mesures qu'elle souhaiterait mettre en place, puis organisera une séance avec **M. Gérard Widmer (OCT)**.

La CU a appris (l'Exécutif était déjà informé) que les routes non structurantes sont, depuis le 1.1.2021, sous la responsabilité des communes (signalisation). **M. Alexandre Sizonenko** remercie le secrétariat d'avoir annexé au procès-verbal de la commission une carte présentant le réseau de routes structurantes et non structurantes. En cas de travaux entrepris par des privés sur ou en limite, la signalisation de ces dernières sera sous la responsabilité des communes.

La gestion du radar reste compliquée ; l'Exécutif travaille à ce que la commune puisse à nouveau l'utiliser.

Concernant l'assainissement du réseau des eaux, les travaux sont pris en charge à 100 % par le FIA. Ce fonds n'accorde, en revanche, que 2,5 % du montant total des travaux pour les honoraires du bureau d'étude qui pilote les appels d'offres et supervise les travaux. Les coûts des travaux étant estimés à 150'000 F, et une première offre faisant état d'un montant de 18'000 F (environ 15'000 F à charge de la commune), la commission demande à l'Exécutif d'obtenir des offres de deux autres bureaux d'étude.

La prochaine séance est fixée au 4.3.2021, de 18h à 20h, conclut **M. Alexandre Sizonenko**.

M. le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

Dons & subventions (CDS)

M. Eric Wyss annonce que la prochaine séance est agendée le 23.3.2021.

Voix Libres a adressé ses vifs remerciements à la commune. Cette association œuvre en Bolivie, où elle crée des écoles et fait en sorte que les enfants puissent répondre à leurs besoins alimentaires.

M. le Président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du compte rendu.

8. Dates des prochaines séances

- Commission Patrimoine – à fixer.
- Commission Finances – à fixer.
- Commission Environnement – à fixer.
- Commission Sociale - 1.3.2021.
- Commission Jeunesse – 23.2.2021 à 19h.
- Commission Urbanisme – 4.3.2021 à 18h.
- Commission ad hoc Dons & Subventions – 23.3.2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal – 25 février 2021 à 19h.15

9. Propositions individuelles et questions

M. Bastien Stauffer évoque une lettre de novembre 2019, rédigée suite à un tous ménage diffusé en octobre 2019, destinée à la mairie, distribuée à une partie de la population mais qui n'est jamais parvenue à l'administration de manière formelle. Celle-ci, qui visait à inciter les gens à faire des réserves alimentaires chez eux, avait selon lui valeur de pétition et demandait une réponse écrite.

M. le Maire rappelle que les signataires de cette lettre évoquaient les questions d'approvisionnement local, alors que le tous ménage de la Mairie, du 16 octobre 2019, concernait l'approvisionnement en cas de crise et les réserves nécessaires. Les signataires n'avaient peut-être pas bien compris le message de la commune.

Les autorités avaient reçu trois personnessignataires afin d'expliquer la position de la commune.

M. Bastien Stauffer pense qu'il serait normal et bien de communiquer une réponse écrite.

Mme Michèle Tischhauser indique que cette lettre avait fait l'objet de discussions au sein du conseil, car elle n'avait jamais été mise dans la boîte aux lettres de la commune mais circulait dans le village. Comment la commune aurait-elle pu y répondre officiellement ? Les élus ont rencontré ces trois personnes et travaillent actuellement avec elles sur le projet de l'environnement.

M. Bastien Stauffer souhaiterait un retour concret aux signataires.

Si telle est la réponse de la Mairie, **M. Bastien Stauffer** penserait judicieux de la formuler par écrit.

La Mairie n'a jamais officiellement reçu ce courrier, souligne **M. le Maire**. A priori, cet objet est clos.

Chaque magistrat et chaque élu a reçu cette lettre, à l'époque, relève **M. Bastien Stauffer**.

M. le Maire répète que la commune ne peut répondre à un courrier qu'elle n'a pas officiellement reçu.

Pour avoir une réponse formelle, il faut faire les choses formellement, remarque **M. Jorge Varela** sans prendre position. Il remarque qu'il y a eu une réaction, puisqu'une rencontre a eu lieu. Si les signataires souhaitent réellement une réponse écrite, il est nécessaire qu'ils en fassent formellement la demande.

Et des choses ont tout de même été faites, relève **M. le Maire**, comme la mise à disposition des locaux pour le pain gytan. Un autre problème, c'est que le courrier qui accompagnait la liste de signataires était plus ou moins anonyme, car signé « des Gytans », sans mentionner une personne de référence.

M. Bastien Stauffer trouvait normal qu'une institution donne une réponse écrite à une interpellation.

M. Alexandre Sizonenko rappelle que ces personnes ont été reçues par la commission Environnement et devaient revenir avec des budgets, plans financiers et présentations. Pour sa part, il n'en a plus jamais entendu parler.

Le Président suggère à **M. Bastien Stauffer**, en tant que président de la CE, d'aller relire à la Mairie les procès-verbaux des commissions.

Sur une question de **M. le Maire**, **M. Bastien Stauffer** précise qu'il s'exprime en tant qu'élu. Les pétitions étant aussi des textes écrits, celles-ci requièrent une réponse.

Pour autant que la demande ait été adressée à la Mairie, répète **M. le Maire**. Ce tous ménages a circulé dans une partie de la population, mais n'a jamais été remis à la Mairie. Il n'y a aucune réponse à apporter à une pétition qui n'existe pas.

Sur une question de **M. Eric Wyss**, **M. le Maire** précise que le poste d'archiviste sera financé par la rubrique, prévue dans le budget 2021, pour l'engagement d'une secrétaire. Cette tâche était projetée pour ce poste, mais il s'agit d'un travail très spécialisé qui requiert une personne de métier.

M. Jérôme Lardenois-Robert a assisté à la réunion de La Rampe ; les participants étaient contents de voir le représentant de Gy. La Rampe est très affectée par la situation sanitaire, mais reçoit toujours autant d'enfants, ce qui est très positif. La Rampe met en place des tas d'animations pour les enfants et il y a une chouette équipe.

M. Bastien Stauffer présente oralement une motion concernant les événements et réceptions mis en place par la commune au niveau de l'alimentation. Il cite plusieurs points : la Confédération s'est engagée à respecter les accords de Paris sur le climat ; l'Agenda 2030 (ratifié depuis 1992 à Rio) sur le développement durable est ratifié à l'ONU par la Suisse ; le Conseil d'État du canton de Genève a décrété l'urgence climatique, qui nécessite une réduction de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050 (soit passer de 11 tonnes en moyenne d'équivalent carbone par habitant à 3,5 tonnes en 2030, à 1 tonne en 2050). Il s'agit de gros objectifs et la commune peut, au niveau des réceptions et autres événements, agir sur certains petits points (cf. recommandations des Agendas 2021, de l'État, etc.), soit : proposer un maximum de produits locaux et de saison, utiliser de la vaisselle réutilisable, servir des vins genevois et de l'eau du robinet, réduire les emballages et éviter les repas carnés.

M. Bastien Stauffer voudrait savoir si la Mairie et l'Exécutif pourraient se positionner et essayer d'agir dans ce sens au vu des objectifs mis en avant et de la responsabilité des autorités communales de participer aux mesures et actions pour atteindre lesdits objectifs.

M. le Maire indique que la commune finit tranquillement les stocks (de l'amicale des sapeurs-pompiers pour la vogue, par exemple) de vaisselle jetable ou de bouteilles d'eau des manifestations précédentes. La Mairie est vraiment attentive à toutes ces questions environnementales.

Mme Magali Ouedraogo ajoute que la commission Jeunesse de la précédente législature utilisait déjà de la vaisselle réutilisable et lavable pour toutes les activités ou fêtes.

M. Bastien Stauffer invite les commissions, dans n'importe quelle rencontre ou événement, à faire attention à ces points.

M. le Maire souligne que la commune est aussi vertueuse que possible. La Mairie recherche par exemple un produit biologique pour enlever la mousse qui prolifère sur un chemin et qui n'est pas facile à retirer mécaniquement.

Celle-ci prolifère dans tout le village, relève **le Président**.

Mme Magali Ouedraogo indique que la Mairie a reçu les brochures que **M. Bastien Stauffer** avait demandées.

M. Bastien Stauffer évoque le guide pratique pour un Agenda 2030 dans les communes et cantons. Celui-ci contient les objectifs pour le développement durable qui a été ratifié à Rio en 1992, les accords et conventions sur l'ONU, l'Agenda 2021 (devenu l'Agenda 2030), ratifié par la Suisse à l'ONU en 2015, etc. Ce guide est mis en place par des collectivités, des communes, des villes, afin d'avoir des outils et d'avancer sur questions. Celles-ci concernent toutes les commissions et domaines d'activités. **M. Bastien Stauffer**, qui invite les élus à consulter ce guide dont 5 exemplaires sont à disposition à la Mairie, indique que ceux-ci y trouveront des idées et propositions pour chaque commission. Il leur transmettra par e-mail le lien sur la version .pdf.

10. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h30.


André Ferrez
Président


Sébastien Dorand
Vice-président


Myriam Rivollet
Secrétaire

